

M. & Mme GUENAN
11 lieu dit Calavret
56550 LOCOAL MENDON

Fait à Locoal-Mendon
Le 15/11/2025

Objet : Témoignage et réflexions sur l'instruction en famille et ses contrôles

M. Le Président de la République,
M. GEFFRAY, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

M. CARON, Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du Morbihan,
Mme INSEL, Rectrice de la région académique Bretagne,

Mme LE HENANFF, Députée dans la 1^e circonscription du Morbihan,
M. PAHUN, Député dans la 2^e circonscription du Morbihan,
Mme LE PEIH, Députée dans la 3^e circonscription du Morbihan,
M. MOLAC, Député dans la 4^e circonscription du Morbihan,
M. GIRARD, Député dans la 5^e circonscription du Morbihan,
M. JACQUES, Député dans la 6^e circonscription du Morbihan,

Mme JOURDA, Sénatrice du Morbihan,
M. BLEUNVEN et M. UZENAT, Sénateurs du Morbihan,

Mme HEDON, défenseur des Droits,

Cela fait désormais trois ans que nous avons choisi d'instruire nos enfants en famille. Aujourd'hui, forts de ce recul, il nous semble essentiel de partager notre expérience, nos ressentis et nos interrogations face aux démarches imposées et aux attitudes, parfois peu bienveillantes, auxquelles nous sommes confrontés.

Un choix profondément réfléchi, une loi injustement liberticide

Nous souhaitons tout d'abord rappeler que ce choix d'instruction en famille est pleinement assumé et réfléchi dans l'intérêt supérieur de nos enfants. Ce n'est ni un rejet de l'école, ni un caprice parental mais le fruit d'une démarche exigeante et responsable, centrée sur les besoins, le rythme et les aspirations de nos enfants. En choisissant cette voie, nous endossons pleinement le rôle d'éducateurs : nous planifions, adaptons et évaluons quotidiennement les apprentissages.

La liberté d'instruction, reconnue par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par notre Constitution, est un fondement précieux de notre démocratie. Pourtant, force est de constater que cette liberté est aujourd'hui largement remise en cause. En encadrant de manière de plus en plus stricte l'instruction en famille, la loi actuelle porte non seulement atteinte à cette liberté fondamentale mais elle complique également la déscolarisation des enfants en souffrance (phobie scolaire, harcèlement...).

Injustice, stigmatisation : des contrôles vécus comme des suspicions

Si nous comprenons la nécessité de contrôles pour garantir l'accès à l'instruction, nous déplorons que ceux-ci soient bien souvent menés dans une logique de suspicion systématique.

Malgré les principes de démocratie et de liberté si chers à notre pays, nous constatons une pression administrative constante, une forme de discrimination silencieuse et une stigmatisation injuste des familles faisant un choix différent. Les familles sont trop souvent perçues comme potentiellement défaillantes avant même toute rencontre. Cette posture génère du stress, de la défiance, et compromet la qualité de l'échange pourtant essentiel à une évaluation sereine.

Nous souhaitons rappeler que la confiance est un pilier fondamental de toute relation éducative. Un contrôle mené dans la suspicion nuit non seulement à la famille, mais également à l'enfant, qui ressent cette méfiance et en est profondément affecté.

Le mépris du travail préparatoire des familles

Chaque année, un dossier pédagogique est demandé en amont. Nous nous conformons à cette demande avec sérieux et rigueur, en transmettant des documents complets et détaillés. Or, il est fréquent que ce travail soit à peine consulté, voire ignoré pendant l'entretien, donnant l'impression désastreuse que l'on exige beaucoup des familles sans leur accorder la considération due.

Pourquoi imposer cette charge administrative aux familles si les documents ne sont pas consultés en amont par les inspecteurs qui nous reçoivent (dans le cas de notre aîné) ou que ledit document n'a pas été transmis (pour notre plus jeune) ? Dans les deux cas, nous avons pourtant adressé un mail quelques jours avant le contrôle pour nous assurer de la bonne réception du dossier.

Comme rédigé par mail directement aux services administratifs, nous considérons cette situation non seulement bien regrettable, mais surtout très peu respectueuse tant pour vos professionnels qui nous reçoivent sans avoir pu prendre connaissance en amont des spécificités de l'enfant et des choix pédagogiques, leur facilitant ainsi une certaine partie de leur accueil, que pour la famille elle-même qui a pris le temps d'établir ce support. S'il est jugé important de nous recevoir, la moindre des politesses est de prendre, ou de pouvoir prendre connaissance des documents transmis dont l'objectif est justement de pouvoir alimenter positivement les échanges.

Le contrôle annuel : un dispositif anxiogène pour les enfants

L'organisation actuelle des contrôles, qui impose aux enfants des entretiens formels avec des inconnus, est source d'une angoisse majeure. Nos enfants ne craignent pas d'être évalués sur leurs connaissances ; ils redoutent la possibilité d'être arrachés à leur cadre éducatif familial, d'être contraints à un retour imposé dans un environnement scolaire qu'ils ont parfois quitté pour des raisons graves.

La simple évocation d'un retour à l'école est souvent perçue comme une menace. Cette crainte fausse l'entretien, empêche les enfants d'exprimer sereinement leur savoir et leur singularité et transforme en épreuve émotionnelle ce moment qui devrait être un échange bienveillant.

La rencontre avec des inconnus : un non-sens éducatif

Chaque année, de nouveaux inspecteurs ou nouvelles inspectrices interviennent sans connaissance préalable du parcours de l'enfant, de ses progrès, de ses spécificités.

Contrairement aux élèves scolarisés, nos enfants doivent en effet être évalués par des inconnus et parfois, en entretien individuel ; l'inspecteur échange avec le parent tandis que l'enfant se retrouve dans une autre pièce avec un·e conseiller·e pédagogique pour effectuer son évaluation. Cela génère un stress intense, qui n'est en rien propice à une évaluation sereine de leurs compétences.

Plusieurs questions nous viennent à l'esprit :

- Pourquoi ne pas prévoir un temps suffisant d'entretien pour que l'enfant soit évalué en présence du parent instructeur puis proposer un temps d'échange avec l'inspecteur ?
- Pourquoi ne pas confier ce suivi, année après année, à un même professionnel pour établir une réelle relation de confiance, une meilleure compréhension du parcours de l'enfant et de sa progression ?

Des méthodes de contrôle parfois déstabilisantes

Nous avons été confrontés à des situations où des exercices, posés hors contexte, visaient davantage à piéger l'enfant qu'à apprécier ses réels acquis. Lors de son dernier contrôle, notre collégien de 13 ans (niveau début de 4e) a été déstabilisé par des questions extrêmement pointues, éloignées de son niveau scolaire, l'inspecteur allant jusqu'à déclarer "*ce que je constate c'est qu'il ne sait pas*". Ce qu'il ne savait pas ?

- "En quoi le démantèlement de la Prusse a été un facteur également déclencheur de la seconde guerre mondiale ?"
- "Qu'est-ce qu'un génocide ?" Notre fils a répondu "*extermination d'êtres humains*" sans faire référence à une spécificité ethnique.

Loin d'encourager ses efforts, cette approche l'a plongé dans un profond malaise. Il s'est senti "*parfaitement nul*", acculé au point de rougir et être à la limite de pleurer, ce qui ne manqua pas d'arriver en sortant du contrôle. Il est tout de même assez regrettable pour un professionnel de l'enseignement de ne pas avoir perçu ce malaise et encouragé notre fils plutôt que de chercher à le déstabiliser davantage par une attitude déconcertante et de nouvelles questions.

Cela va à l'encontre même de l'objectif annoncé : vérifier que l'enfant progresse et acquiert les bases essentielles de l'instruction. L'évaluation ne devrait-elle pas viser à observer, valoriser les acquis, repérer les pistes d'amélioration et accompagner avec bienveillance ? L'enfant doit-il sentir peser sur lui le jugement d'une excellence attendue ?

Cette situation est malheureusement loin d'être exceptionnelle. Ayant jusqu'à présent été accueillis avec une relative bienveillance, nous gardions une certaine distance vis-à-vis des échos des autres familles. Comme elles, nous avons été confrontés à une forme de déstabilisation qui nous a amenés à nous questionner : pourquoi ces pratiques ne sont-elles dénoncées par personne ? La réponse nous paraît simple : la peur des représailles. Les familles se taisent parce qu'elles craignent de voir leurs prochaines demandes refusées ou de devoir vivre des contrôles encore plus perturbants pour leurs enfants. Certaines familles ont été émotionnellement touchées à un tel point qu'elles ont préféré rescolariser leurs enfants afin que ces derniers n'aient plus jamais à subir une telle pression.

Nous percevons tout à fait l'intérêt d'un échange avec des professionnels de l'instruction mais l'évaluation devrait s'appuyer sur l'observation globale, reconnaître les progrès à partir du chemin propre de chaque enfant, transmettre avec bienveillance les points d'amélioration et conseiller les familles pour que l'instruction soit la plus complète possible. L'évaluation ne devrait jamais être un instrument de pression.

La normalisation à tout prix : un postulat dangereux, un danger pour la diversité des apprentissages

Les méthodes d'instruction sont plurielles. Imposer un modèle unique d'apprentissage revient à nier la richesse des parcours individualisés, à priver certains enfants de méthodes plus adaptées à leur personnalité et à leur rythme et n'est en rien garant de succès quant aux attendus scolaires.

En référence à l'inspection de notre cadet, pourquoi ces tests imposés ? Un enfant doit-il nécessairement "rentre dans la case" en même temps que tous les autres ? Si la rapidité de certains est louée, qu'en est-il de la lenteur des autres ? Un enfant qui peine à lire, a des difficultés à compter ou encore ne forme pas suffisamment bien ses lettres par rapport aux autres de son âge, mérite-t-il la "sanction" d'être renvoyé sur les bancs de l'école alors même qu'une fois là-bas, il n'y aura pas plus de garantie qu'il y parvienne davantage ? Chacun n'a-t-il pas le droit d'évoluer à son rythme ? Par chance, nous n'avons jamais subi ce jugement de la part des inspecteurs et enseignants qui nous ont reçu parce que nos enfants n'ont pas de difficultés scolaires. Mais vis à vis des familles qui se donnent beaucoup de peine à faire progresser leurs enfants dans ce que vous nommez être les fondamentaux, nous trouvons votre postulat dérangeant. De plus, il est important de rappeler que conformément à la loi, les parents instructeurs ont une obligation de moyens et non de résultats.

Respecter la diversité pédagogique, c'est respecter les enfants dans ce qu'ils ont d'unique, garantir une instruction réellement adaptée à leurs besoins et propice à leur épanouissement dans les apprentissages.

Le retour à l'école : un parcours semé d'embûches

Nous souhaitons également souligner les obstacles rencontrés par les enfants instruits en famille souhaitant retourner à l'école. Outre le DNB, des évaluations complémentaires leur sont imposées. Pourquoi cette double évaluation pour les enfants instruits en famille, quand leurs pairs scolarisés n'y sont pas soumis ? Cette surenchère administrative est non seulement injuste, mais ajoute une pression inutile à des adolescents déjà investis dans leur scolarité et qui souhaitent simplement la poursuivre de façon fluide.

Outre ce que nous considérons être une injustice, la mise en œuvre même de ces tests n'est pas vraiment "rassurante". Nous avons adressé un mail aux services administratifs de la DIVEL en février. La réponse suivante fut apportée : *"Je transmets votre demande à ma collègue qui s'occupe de l'organisation des tests. Les modalités vous seront détaillées sous les meilleurs délais."* Malgré des relances, les tests sont passés et nous n'avons reçu aucune information. Certaines familles ont quant à elles reçu un mail le 20 avril avec un dossier de vœux à compléter (ne comportant aucune mention IEF). Sans plus de nouvelles, elles ont dû de nouveau prendre contact avec les services de l'éducation nationale et après s'être heurtées à *"je ne suis pas au courant... je ne sais pas... je n'ai pas d'information..."*, elles ont finalement pu apprendre le 28/04/25 que les tests se dérouleront sur la journée du 20 mai 2025 à Pontivy. La convocation officielle à quant à elle été adressée le 12 mai, soit une semaine avant le test.

Cela génère plusieurs questions :

- Outre le fait qu'il y ait déjà le DNB en juin en mesure d'évaluer le niveau des jeunes, ces derniers devront semble-t-il passer un test de positionnement en septembre dès leur entrée en 2nde (<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/le-test-de-positionnement-en-debut-de-lycee-7454>). Aussi, quel est l'intérêt de cette journée de tests supplémentaires un mois seulement avant le DNB pour les collégiens instruits en famille ?
- N'y avait-il pas d'établissements entre Vannes et Lorient pour accueillir les jeunes morbihannais ? Il se trouve que les 8 jeunes convoqués ont dû faire 1 heure de route, soit 2h aller-retour pour se rendre à Pontivy (et possiblement 4h pour les parents ayant des obligations et devant par exemple rentrer sur Auray). Pensez-vous réellement que ces jeunes étaient dans les meilleures conditions pour effectuer ces tests ? Après une heure de route, ils ont dû enchaîner 5h30 d'épreuves (2h de maths, 2h de français et 1h30 d'anglais). N'est-il pas un peu exagéré de leur imposer tout cela ?
- Les familles n'ont pu obtenir aucun renseignement concernant le contenu de ces évaluations. Quel étudiant doit se présenter à un examen sans pouvoir le préparer en amont en faisant des révisions ? Les jeunes instruits en famille ne savent même pas ce sur quoi ils vont être questionnés.

Ils ont donc subi les tests du 20 mai, le DNB du 26 et 27 juin, soit un mois plus tard, puis le test de positionnement en septembre en arrivant en seconde. Cela fait beaucoup de situations stressantes en peu de temps.

Concernant le DNB, pourquoi les épreuves d'anglais des jeunes instruits en famille (épreuve écrite d'1h30) sont-elles différentes des collégiens scolarisés (épreuve orale de 15 mn) ? Cela nous paraît être plutôt discriminant.

Enfin, nous tenons à souligner que sans le soutien de l'enseignement catholique, notre jeune n'aurait pu intégrer le lycée conformément à ses souhaits. En effet, non seulement nous n'avons jamais eu de réponse de l'administration pour les tests du mois de mai mais

nous avons appris par d'autres familles que les jeunes de 2011 n'étaient de toute façon pas conviés à ces tests uniquement ouverts aux jeunes de 2010. Ainsi même avec l'obtention d'un DNB avec une mention Bien, il lui était impossible d'intégrer un lycée public avec un an d'avance. Seul le privé nous a ouvert les portes et compte maintenant parmi ses élèves, un ado non seulement motivé dans ses apprentissages, parce qu'il va au lycée par choix et non par obligation, mais également un très bon élément d'un point de vue scolaire puisque sa moyenne est excellente.

Un accès équitable à la scolarisation, sans discrimination ni surcharge administrative, devrait être garanti à tous les enfants.

Des erreurs administratives à répétition

Les problématiques administratives ne sont pas réservées aux tests d'entrée en seconde. Force a été de constater, en seulement 3 ans d'IEF, qu'elles sont nombreuses : prénoms inversés sur les convocations (convoquant le primaire au collège et inversement), erreurs d'adressage de compte-rendu entre les familles, erreurs dans les horaires. À titre d'exemple, l'heure du contrôle sur la convocation de notre cadet en 2024 n'était pas la même que sur le listing de l'inspectrice. Immédiatement "coupables" avant de demander la moindre explication, nous avons été accueillis par un "*vous êtes en retard*" plutôt froid et sec. Face à notre petit de 7 ans, le cadre posé était peu rassurant ! Fort heureusement, nous avons pris soin d'apporter notre convocation prouvant ainsi notre bonne foi et permettant à l'inspectrice de radoucir son accueil.

Ces manques d'attention à notre égard et de rigueur ternissent profondément la qualité du dialogue que nous souhaiterions pourtant ouvert et constructif.

Incohérence dans les acceptations / refus des dossiers

La loi n'ayant pas changé depuis l'année dernière, comment se fait-il que des familles, dont la situation propre est restée identique, se voient à présent refuser leurs demandes à poursuivre l'instruction en famille ?

D'après les textes, contrairement aux courriers qu'elles ont reçus, il ne s'agit pas de prouver qu'un enfant n'est pas scolarisable. Là n'est pas la question. Le dossier de demande vise à démontrer que, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, les parents jugent préférable de débiter ou de continuer l'instruction en famille ; une instruction pensée en cohérence non seulement avec un projet éducatif intimement lié à cette situation propre énoncée mais également en lien avec un projet et des spécificités familiale(s) et / ou individuelle(s).

Quelle anxiété pour parents et enfants d'être face à une procédure dont le résultat peut changer d'une année sur l'autre sans que ni les postulats ni la loi n'aient changé ! Cette absence de prédictibilité est préjudiciable pour tous, y compris pour la confiance des parents envers cette loi qui s'avère sujette à interprétation au point d'en changer les conséquences pour les familles d'une année sur l'autre. Se voir refuser une autorisation alors que le travail a été fourni avec application, que les contrôles précédents étaient positifs et encourageants et qu'aucune explication cohérente n'est apportée, est très démoralisant et éveille un fort sentiment d'injustice.

Un appel au respect et à la reconnaissance mutuelle pour un contrôle humain et constructif

Nous ne remettons pas en cause l'idée de contrôles : il est légitime de s'assurer que chaque enfant bénéficie effectivement de l'instruction qui lui est due. Nous ne revendiquons pas non plus la perfection de notre instruction, pas plus que nous ne remettons en cause celle de l'Éducation Nationale. Cela étant, aucun élève scolarisé ne subit cette pression de devoir être individuellement contrôlé par un inconnu et attendu avec insistance sur ses résultats.

Nous plaidons pour **des contrôles conçus comme des accompagnements bienveillants** et non comme des sanctions déguisées.

Nous plaidons pour **une reconnaissance sincère du travail effectué par les familles, pour un réel accueil des différences.**

Nous plaidons pour **le respect fondamental de l'enfant et une véritable collaboration dans l'intérêt supérieur des enfants.**

L'instruction en famille n'est ni un caprice, ni un rejet de l'école, mais bien un projet éducatif sérieux et porteur de sens. Aussi, **nous plaidons pour un retour au système déclaratif.**

Nous espérons vivement que notre témoignage contribuera à faire évoluer le regard porté sur l'instruction en famille et à améliorer les modalités de contrôle, afin de construire ensemble une société respectueuse de toutes les formes d'apprentissage.

Dans l'attente d'une évolution plus humaine de la situation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

M & Mme GUENAN

Courrier adressé pour information :

- aux représentants élus des différents partis politiques français ;
- aux avocats des cabinets de Me Veauvy, Me Guyon, Le Foyer de Costil - Nausica Avocats, La Norville Avocat – Me Antoine Fouret, Meurdra Avocat, Me Rabiller, NT Avocat, Me Barle, Me Le Fellic-Onno, Me Laroze le Portz ;
- aux associations d'instruction en famille ;
- à la presse écrite et audiovisuelle.